



SilicoSec 15 kg Andermatt France
 GTIN: 04260360911576
 Lot: 582643
 Date de fabrication: 05.10.2023



Andermatt

SilicoSec®



INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE pour la désinsectisation des locaux et des denrées stockées.

Produit de Biocontrôle Insect sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV.
 Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.

AWM N° 2102129

Composition : Silicagène (sans de dérivés)
Concentration : 1000 g/kg - Silicagène (sans de dérivés)
Formulation : poudre de contact (P)
N° Insect : 2110292

Sans classement - SP 1 : Ne pas pulvériser l'eau avec le produit ni sur emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des sacs de surface. Éviter la contamination des systèmes d'aération des sacs à partir des sacs de farine ou des sacs.

Délai de rentrée : - Ne s'appliquent

RESERVE à UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL.

Mode d'action : Au passage à l'intérieur de la poudre, celle-ci adhère sur son support par simple contact. Elle provoque une déshydratation des larves de la chenille, des pupes, des adultes, qui conduisent à la mort de possible au bout de quelques heures.

Le mode d'action, subit, agit presque à l'instant même, offre une protection efficace à long terme. Se présente sous forme de poudre à l'usage des professionnels de la désinsectisation, sans aucune précaution de sécurité à l'usage du consommateur. Peut être utilisée dans les locaux de stockage de produits agricoles.

SilicoSec® n'est soumis à aucune réglementation de sa matière active, les résidus résiduels, sont totalement négligeables au cours de stockage dans des conditions d'humidité relative de moins de 70 %.

Caractéristiques relatives aux premiers saies : **Labelage :** L'adhésion de la poudre de silicagène, toujours le même à l'air frais et dans les conditions, conduit à un résidu. **Contact avec la peau :** évitez immédiatement les vêtements sales et abîmés, les chaussures et chaussures à l'usage de sacs de farine, évitez d'entrer en contact avec la poudre. **Contact avec les yeux :** rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter un médecin. **Respiration :** évitez soigneusement la respiration de la poudre. Faire bien abriter le visage, les yeux, évitez d'entrer en contact.

En cas d'urgence : appeler le 15 ou le centre antipoison, puis signaler vos symptômes ou votre situation. **N° Vert 0800 887 887** (appel gratuit depuis un poste fixe)

Environnement : lors de nettoyage, les résidus, éventuels peuvent être éliminés avec les déchets résiduels. Ne pas laisser contaminer l'eau par le produit et les emballages vides.

REPRODUCTION DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Éviter les emballages vides de ce système de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Respecter l'avis de précaution de la fiche 200204.



Stockage : Stocker SilicoSec® dans des parties des emballages, au sec et dans l'emballage d'origine fermée. Conserver 2 ans à partir de la date de fabrication.

Précaution de l'opérateur et de travailler :

- l'évaluation d'un matériel adéquat et approprié et le soin de porter la protection collective (incluant le gant) lorsque de précaution comme les risques professionnels, avec le soin de plus de précautions individuelles,
- le port de combinaison de travail dédiée au PPE doit être associé à des vêtements d'origine (ex : longes des mains, double et la de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : protéger l'équipement d'habillage).
- les matériels de nettoyage et de stockage des emballages de travail et des PPE utilisés doivent être conformes à leur usage d'origine.

Pour l'opérateur, porter : Dans le cadre d'un traitement des produits agricoles.
 • Porter la phase de chargement et de nettoyage
 • Sacs en silice active NF EN ISO 271-1:01 et NF EN 14223-1 + A1 (page 4),
 • EPD vêtements conformes à la norme NF EN ISO 271:01,
 • Respirer simple contact (EN 134) équipé d'un filtre anti-aérosols (FFP4) de classe P3.

Dans le cadre d'un traitement des locaux (désinsectisation) :
 • Porter le chargement, l'application et la phase de nettoyage
 • Sacs en silice active NF EN ISO 271-1:01 et NF EN 14223-1 + A1 (page 4),
 • EPD vêtements conformes à la norme NF EN ISO 271:01,
 • Appareil de protection respiratoire certifié EN 135, EN 137 ou EN 1453-1.

Pour le travailleur, porter : lors de la supervision de nettoyage des grains.
 • Deux masques filtrant anti-aérosols certifié (EN 149), de classe FFP3 ou de classe équivalente certifié (EN 149) équipé d'un filtre anti-aérosols (FFP4) de classe P3.

Les sacs de farine dans le local fermé :
 • Sacs en silice active NF EN ISO 271-1:01 et NF EN 14223-1 + A1 (page 4),
 • EPD vêtements conformes à la norme NF EN ISO 271:01,
 • Appareil de protection respiratoire certifié (EN 135), (EN 137) ou (EN 1453-1).

Usage : 110161002 - Traitements généraux "Désinsectation" Locaux, Structures et Matériels, (destinés aux Produits d'Origine Végétale)

Dose maximale d'emploi : 10 g/m², 1 seule application

Diffusion pour lutter contre les insectes et les acariens présents sur les matériels, les structures et dans les locaux de stockage de céréales : pour les espèces agricoles, les espèces sauvages, les zones portuaires, les réservoirs, les réservoirs de transformation des céréales, etc. SilicoSec® doit être appliqué de façon homogène sur les sacs, les murs et les planchers.

Préparation : Diluer dans les sacs ou les réservoirs. Nettoyer soigneusement les sacs et les endroits sensibles (région inférieure de chaque sac). Les surfaces doivent être sèches et exemptes de poussière.

Technique d'application : SilicoSec® s'applique au moyen d'un pistolet poudreux, à air comprimé (ou pistolet à type pistolet de nettoyage). Insérer soigneusement sur les fissures, les fentes, les joints et les orifices. Il est aussi possible d'appliquer SilicoSec® à l'aide d'un pulvérisateur à eau. Dans ce cas, procéder à un mélange avec 10 % de SilicoSec® dans l'eau et maintenir une agitation régulière de pulvérisation afin d'obtenir le degré de contact. SilicoSec® sera efficace dès que les réservoirs sont vides et le support est sec.

Remarques : L'application locale de local vide contribue à l'hygiène de l'ensemble. Ne pas s'occuper de la contamination pour l'élimination des résidus après le traitement de local vide, car il peut y avoir une contamination par introduction de résidus, par exemple par l'introduction de matériel agricole. Gérer votre application pour tous les locaux de stockage. En cas de risque, il convient d'être vigilant pour protéger les produits finis.

Usage : 15104108 - Céréales "Traitement des Produits Récoltés" Ravagés des denrées stockées

Dose maximale d'emploi : 2 kg/T, 1 seule application

Diffusion pour le stockage des céréales : Pour lutter contre les ravageurs, SilicoSec® est appliqué sur les céréales récoltées lors de la moisson et stockage. Ne s'applique pas pendant l'application. SilicoSec® est appliqué sur les céréales stockées.

Technique d'application : SilicoSec® peut être appliqué au pistolet manuellement, au moyen d'un sac, ou à l'aide d'un pistolet. Garantir dans tous les cas un dosage régulier de SilicoSec®. Si cela n'est pas possible par des moyens manuels, utiliser un sac approprié.

Seuls les traitements, avec une application et un dosage soigné, ont été évalués pendant l'approvisionnement des céréales traitées avec SilicoSec® vers le local de stockage.

Evolution d'emploi : Les moyens de transport permettant de se déplacer par les véhicules pour le transport des céréales traitées avec SilicoSec®.

Distributeur de l'emballage : Erich Göbel, Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Neustadt, Allemagne

Distribué par : Andermatt France, 150 Avenue de l'Industrie, BP 4, 64200 Biscarrosse, NF (05.43.11.11.04) www.andermatt.fr

Fiche de données de sécurité d'urgence voir Quid-FDS ou sur simple demande.

SilicoSec® is a registered trademark of Erich Göbel, Germany

IMPORTANT : Conserver ce sac dans les conditions de stockage dans les locaux professionnels, en tenant compte, sans être responsable, de leur facteur particulier concernant tout site où il y a des conditions de locaux et des matériels, les environnements, les conditions d'hygiène, de propreté, ... L'absence de garantie la qualité des produits vendus dans les emballages d'origine ainsi que leur conformité à l'intention de leur usage est mentionnée dans le Règlement de l'Union européenne.



15 kg